

Organisation générale des stages

Les formations de l'URIOPSS IDF sont réservées aux associations adhérentes
Numéro de déclaration : 11.75.00453.75

Nos offres de formation

Des formations Inter-établissements et Services :

Elles sont centrées sur un domaine et ses techniques, à l'intention des équipes de direction, des personnels et bénévoles d'association.

Des formations Intra-établissements et Services :

Des actions de formation « sur mesure » : l'équipe du service formation, à votre demande, analyse avec vous la transposition et l'adaptation des formations inter-établissements, ou en construit, en fonction de vos besoins dans votre institution.

Des formations en Intra collectif :

Formations sur mesure réalisées à destination de structures rassemblant plusieurs personnes morales dans la perspective d'une coopération.

Conditions générales

Inscription aux stages inter-établissements :

La demande d'inscription se fait par écrit. L'inscription est validée par la convention signée (en double exemplaire) et le règlement du stage.

Tout stage commencé est dû. Toute annulation doit nous parvenir par écrit **au moins 15 jours avant le début du stage**, il sera alors remboursé. En cas de non respect de ce délai, le montant intégral du stage est dû. En cas de force majeure (maladie / pièce justificative), un remboursement est effectué ou d'autres dates vous sont proposées dans la mesure du possible.

Le déroulement effectif du stage est lié au nombre de participants : l'URIOPSS IDF se réserve le droit de reporter ou d'annuler un stage jusqu'à trois jours avant la date prévue.

Les frais de restauration ne sont pas compris dans le tarif du stage.

Montage des stages Intra-établissements ou intra collectif :

Pour toute demande, prendre contact avec le service formation. Un projet est élaboré et transmis. Une fois le projet accepté, une convention en double exemplaire est établie et signée entre les parties avant la formation.

Information préalable aux stagiaires :

Avant son inscription définitive, sont envoyés pour le stagiaire la fiche de formation avec les objectifs de la formation, le programme, les méthodes pédagogiques, les modes d'évaluation, les horaires et lieu, les titres et qualités du formateur, ainsi qu'un règlement intérieur (pour les formations organisées à l'URIOPSS IDF).

Organisation administrative :

- Une attestation de présence est délivrée à l'employeur en fin de formation au vu de la feuille d'émargement signée par les participants au stage et par le formateur par demi-journée. Elle est destinée au dossier de prise en charge par l'OPCA.
- Une attestation de fin de formation est délivrée au stagiaire (conformément à l'article L.6353-1 al.2 du Code du travail).
- Un questionnaire de satisfaction de l'action de formation est rempli par le stagiaire en fin de formation et remis à l'URIOPSS IDF.



Renseignements et Inscriptions :

Tél. : 01 44 93 27 02 - Fax : 01 44 93 27 10

Stages inter-établissements : Mme DEZORET, secretariat.formation2@uriopss-idf.asso.fr, Mme YATTASSAYE, secretariat.formation1@uriopss-idf.asso.fr

Stages intra-établissement : Mme VIALARET, assistante.formation@uriopss-idf.asso.fr ou Mme YATTASSAYE,

Responsable Service Formation : Mme FLEURY, service.formation.audit@uriopss-idf.asso.fr, tél. : 01 44 93 27 11

